

PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2022

La convocation à la réunion du Conseil Municipal a été transmise à chaque conseiller, le 02 juin 2022, à l'effet de délibérer le jeudi 09 juin 2022.

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil ;
- 2- Pacte Territoires 2022-2027 ;
- 3- Programme voirie 2022 ;
- 4- Menuiseries Ancienne Cantine ;
- 5- Demande de subvention ;
- 6- Questions et affaires diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Claudine PESANT.

Étaient présents :

- Madame Claudine PESANT
- Madame Céline HABAY
- Monsieur François GUYARD
- Monsieur Edouard RANSON
- Monsieur Jean-Noël SÉRY
- Monsieur Bruno GOUIN
- Madame Anita LAISNÉ
- Madame Sylvie PROT arrivée à 21h25
- Madame Angéline VAST
- Madame Babette NACHBAR
- Madame Céline MAINGOT

Secrétaire de séance : Madame Angéline VAST

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30.

1/Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le procès-verbal du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

SIGNATURE DU NOUVEAU PLAN DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES DÉNOMMÉ « PACTE TERRITOIRES » 2022-2027

Dans l'optique de réaffirmer son rôle dans l'accompagnement et la réponse aux besoins des communes et des EPCI, le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars 2022, un nouveau plan de soutien aux territoires pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros, dont 32 millions mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes.

Cette politique sera mise en œuvre par la mise en place d'un « Pacte Territoire », au niveau du périmètre de l'EPCI, signé par le Président du Département de l'Yonne, les maires des communes membres et le président de l'EPCI.

Dans le détail, ce plan de soutien du Département de l'Yonne, dit « Pacte Yonne Territoires », est composé des dispositifs suivants :

- **Villages de l'Yonne +** : 10 M€ pour le soutien aux projets de toutes les communes de l'Yonne, hors Sens et Auxerre. Ce sont des projets à rayonnement local ou communal. Le montant plancher du projet est de 5 000 € et le plafond de 200 000 €. Le taux de subvention maximum sera de 40% et le plafond de 80 000 €.
- **Ambitions pour l'Yonne** : 18 M€ pour le soutien aux projets des EPCI et des communes. Ce sont des projets qui participent à l'attractivité en matière de tourisme, de résidentialisation, de culture, de sport, d'aménagements urbains, d'accueil de nouvelles populations. Le montant plancher du projet est fixé à 200 001 €, sans plafond. Le taux de subvention maximum sera de 30% plafonné à 500 000 €.

Un dossier par an, par commune et par dispositif pourra être subventionné sauf dérogation accordée par le comité local de suivi.

Ce « Pacte Territoires » prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants comprenant une enveloppe financière déterminée servant à accompagner des projets précis, initiés et portés par les EPCI et les communes. Établi pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en œuvre dès sa signature avec programmation annualisée.

Un « comité local de suivi » sera chargé de l'animation et de la mise en œuvre du dispositif. Celui-ci se réunira deux fois par an. Chaque comité, présidé par le Département, réunira les conseillers départementaux du secteur, les Maires du territoire ainsi que le Président de l'Intercommunalité

Il nous est donc ainsi proposé, afin que notre commune puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le financement de nos projets dans le cadre des dispositifs détaillés ci-dessus, d'adopter le contrat de territoire ci-annexé qui permettra dès à présent à notre collectivité de solliciter les aides départementales et de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 18 mars 2022,

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les termes du contrat de territoire ci-annexé
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de territoire ci-annexé
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants au contrat à intervenir
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant en cas d'absence, à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi.

3/ Programme voirie 2022 :

Madame le Maire rappelle que les communes de Tannerre, Rogny-les-7-écluses, Villeneuve-les-genêts, Saint-Privé et Champcevais ont fait une commande groupée pour le programme de voirie.

Cette année, les travaux de voirie concernent le goudronnage en monocouche au lieu-dit Les Cottets

Madame le Maire donne lecture des différents devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de faire effectuer les travaux de reprofilage au lieu-dit Les Cottets à l'entreprise EUROVIA sis 64 rue Guynemer BP 167 89003 Auxerre, moins disante.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant.

En ce qui concerne, le bateau pour entrer dans la cour de la mairie, le problème d'eau stagnante Route des Ruineaux, et la petite place derrière l'église, il est nécessaire de demander un complément d'information aux différentes entreprises. Ce point de voirie sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

4/ Menuiseries ancienne cantine : délibération n° 2022/027

Madame le Maire rappelle que les menuiseries extérieures de l'ancienne cantine sont en très mauvais état et qu'il est nécessaire de les remplacer.

Madame le Maire donne lecture des différents devis.

Certains conseillers souhaitent avoir le tarif pour des menuiseries en PVC beige.

Madame le Maire va reprendre contact afin d'avoir les tarifs et un échantillon couleur.

Les conseillers donnent cependant leur accord pour la signature du devis de l'entreprise BERARD si le prix n'est pas différent en beige car il serait souhaitable que ces travaux soient exécutés avant l'hiver.

Madame Sylvie PROT a pris part au vote à partir de 21h25.

5/ Demande de subvention : délibération n° 2022/028

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association « Drôles d'Angins » de 800 €.

Madame le Maire précise qu'il y aura 10 représentations sur la commune pendant l'été.

Le Conseil PROPOSE, à 10 voix pour et une abstention de verser une subvention de 400 € à l'association.

AFFAIRES DIVERSES

Comptes rendus réunions :

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal ayant participé aux différentes réunions :

- Commission tourisme du 26 avril
- Comité de territoire Fédération des eaux du 27 avril
- Comité syndical Fédération des eaux du 05 mai
- Conseils communautaires des 09 mai et 07 juin
- 1^{ère} réunion de démarrage de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle station d'épuration du 16 mai
- Réunion CoPil du 31 mai

Défense incendie aux lieux-dits « Pâme Souris » et « La Ballanderie » :

Madame le Maire informe les conseillers que la maison sise « PÂME Souris » a été vendue et qu'elle est en cours de rénovation mais la défense extérieure contre l'incendie est inexistante.

Madame le Maire précise que ce n'est malheureusement pas la seule propriété où il n'y a pas de défense incendie. La commune peut avoir de l'aide par l'Assistance Technique Départementale (A.T.D) afin d'établir un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Madame le Maire prendra rendez-vous avec le technicien avant l'été afin d'avancer sur le sujet.

Panneau le lavoir :

Madame le Maire informe les conseillers qu'une administrée à préparer un panneau explicatif sur le fonctionnement du lavoir communal.

Feu d'artifices :

Madame le Maire informe les conseillers que le feu d'artifices est commandé. Il sera tiré le mercredi 13 juillet au soir. Une réunion sera prochainement organisée avec le Comité des Fêtes pour préparer la soirée.

Travaux sécurité du village :

Madame le Maire informe les conseillers que les travaux de sécurité du village sont achevés. La secrétaire est chargée quant à elle de demander la subvention attribuée dans le cadre des amendes de police.

SMACL :

Madame le Maire informe les conseillers que nous venons enfin de recevoir le remboursement de l'assurance à la suite du vol de matériels du mois de novembre 2020, d'un montant de 2794.80 €.

Avancée travaux fibre optique :

Madame le Maire informe les conseillers que des poteaux ont déjà été posés et que certains travaux sont commencés dans le village.

Fleurissement :

Madame le Maire remercie les membres de la commission fleurissement pour le travail effectué.

Tenue du bureau de vote :

Madame le Maire demande aux conseillers si les permanences leurs conviennent. Aucune remarque n'a été apportée.

Broyeur : délibération n° 2022/029

La commune de Saint-Privé a proposé aux communes de Tannerre, Villeneuve-les-genêts et Champcevais de faire l'acquisition en commun d'un broyeur. L'utilisation d'un broyeur permettrait à la commune de broyer les branchages et de mettre des copeaux à disposition des habitants de la commune. La participation de chaque commune serait de 2500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer à cet achat.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 40.

Claudine PESANT



Edouard RANSON



Anita LAISNÉ



François GUYARD



Jean-Noël SÉRY



Sylvie PROT



Céline HABAY



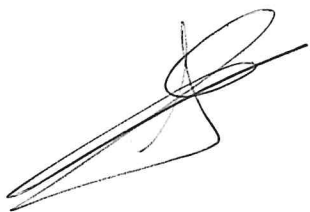
Bruno GOUIN



Angéline VAST



Babette NACHBAR

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Céline MAINGOT

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke with a loop above it and a long, sweeping tail extending to the right.